

Nantes, le 28/05/2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fermeture du square des Aviateurs à Saint-Nazaire : point de situation et recommandations

À la suite de la détection de plomb dans les sols du square des Aviateurs, la Ville de Saint-Nazaire a décidé, par mesure de précaution, d'en interdire l'accès. L'Agence régionale de santé (ARS), en charge de l'évaluation des risques sanitaires et de l'émission de recommandations de santé publique, accompagne la situation et précise les conduites à tenir pour les populations concernées.

Dans le cadre de travaux de mise en place d'un réseau de chaleur, des analyses de sols ont été réalisées au square des Aviateurs, à Méan-Penhoët, par la Ville de Saint-Nazaire. Les résultats, relevés au niveau de remblais récents situés à proximité du merlon contenant des terres polluées, ont mis en évidence la présence de plomb à des niveaux supérieurs aux seuils nécessitant la mise en place d'actions, notamment des investigations complémentaires et des mesures de protection conservatoires.

La Ville de Saint-Nazaire a donc interdit l'accès au square le 24 avril dernier et engagé des analyses complémentaires afin de mieux caractériser la qualité des sols sur ce site.

Les résultats de ces analyses, désormais disponibles, confirment la présence d'une pollution au plomb, au-delà des remblais, en particulier dans la partie Ouest du square.

Des populations particulièrement sensibles au plomb

L'exposition au plomb peut se produire principalement par l'ingestion de poussières ou de particules de sol contaminées, notamment via le contact des mains avec des surfaces souillées puis leur port à la bouche. L'inhalation de poussières peut également constituer une voie d'exposition dans certaines situations. En revanche, le simple contact tactile avec un sol contenant du plomb ne constitue généralement pas une voie significative d'exposition.

Les jeunes enfants et les femmes enceintes constituent les populations les plus vulnérables en

cas d'exposition au plomb. Chez les jeunes enfants, le risque d'exposition est accru en raison de comportements fréquents de type main-bouche (ingestion de terre ou de poussières), et de la sensibilité particulière de leur système nerveux en développement.

Une exposition prolongée au plomb ne provoque pas de symptômes spécifiques visibles, mais peut entraîner des effets sur le développement psychomoteur de l'enfant.

Recommandations sanitaires

Par mesure de précaution, il est recommandé aux femmes enceintes et aux jeunes enfants (en particulier âgés de 6 mois à 6 ans présentant des comportements répétés de contact main-bouche, ingestion de terre), fréquentant plusieurs fois par semaine le square des Aviateurs, de bénéficier d'une consultation chez leur médecin traitant. Celui-ci évaluera l'opportunité de prescrire un dépistage sanguin.

L'ARS a par ailleurs informé les services de la Protection maternelle et infantile (PMI) ainsi que les professionnels de santé de la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de la zone concernée.

Mesures de prévention pour limiter l'exposition aux polluants des sols

De manière générale, certaines précautions permettent de réduire l'exposition aux polluants potentiellement présents dans les sols, quel que soit le lieu de résidence :

- se laver soigneusement les mains après des activités extérieures ;
- éviter le contact main-bouche ;
- couper régulièrement les ongles des enfants ;
- nettoyer régulièrement les jouets utilisés en extérieur ;
- laver les vêtements utilisés pour le jardinage ;
- retirer les chaussures en entrant dans le domicile ;
- privilégier le nettoyage humide des sols intérieurs ;
- laver soigneusement les fruits et légumes du potager et diversifier l'origine des produits consommés.

Contacts presse :

Département communication

ars-pdl-communication@ars.sante.fr

06 78 26 56 94

17 boulevard Gaston Doumergue - CS 56233

44262 NANTES cedex 2

www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

